3.1 Plan Local d'Urbanisme

Commune de Mana

Secteur littoral
Date : 12/11/2020

LISTE DE EMPLACEMENT RESERVER

N°	Objet	Superficie	Localisation	BENEFICIAIRE
1	Voie piétonne centre- bourg	973 m2	en bordure de la Mana	commune
2	Aménagement paysager entre Rond-Point RD9 et sud bourg	6,5432 ha	RD9	commune
3	Aménagement de voirie Loulette liaison Javouhey	18,3070 ha	F1631 - AO475-F1586-F948-	commune
4	Voie cyclable entrée ouest bourg-RD22	1,9175 ha	RD22	CTG
5	Zone de repli en cas de crue RD8	11,4000 ha	F1230	commune
6	Zone de repli en cas de crue RN1	12,0950 ha	F658 - F1658	commune
7	Ecole RD8 proximité SDIS	8 500 m2	AP071	commune
8	Ecole Charvein	3,0000 ha	AM58	commune
9	Sondage et forage	1437 ha	AZ 08 (village	commune
10	Château d'eau Javouhey	9 830 m2	OF 1658	commune
11	Création voirie Javouhey	2 140 m2	AO477 ET AO541	commune
12	Voie piétonne sud bourg	1 800 m2	AB581	commune

LISTE DES ELEMENTS A PROTEGER

N°	Elément de protection	Objet
A	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Protection des 11 criques (Couachi, Acarouany, Javouhey, Organabo, Portal, Charvein, Grosse Roche, Angoulême)
1	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Grand Village
2	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Réserve secteur Couachi
3	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Bagne forestier de Charvein
4	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Village de l'Acarouany
5	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Bâtiment colonial
6	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Site archéologique Montagne de la Trinité
7	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	Bâtiment colonial crique Jacques

Limite communale
Limites parcellaires
Bâtiment cadastré 2018
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
Périmètres OIN et ZAD
Périmètre Pré ZAD Commune Mana
Périmètre OIN - Pré ZAD Etat
Linéaire commercial
EBC
Emplacement réservé
Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
Périmètre de restauration/restructuration

UA, UB, UC, UE, UX, UXp, UXt, UXm, UXa, 1AUh, 1AUxi, 1AUa, 1AUxtcp, 2AU

A, Ak, Atvb, N, Ntvb, Nore, Nf, Nt, Nrt, Nl, Nm, Nc, Ne

2 1 0 2 Kilomètres
1 : 50 000

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGFG 95 UTM Zone 22 N

Cartouche - les amorces en noires correspondent aux latitudes et longitudes dans le système WGS 84. Les amorces en bleues correspondent aux systèmes de projection RGFG 1995 UTM Zone 22 N

PARC NATUREL RÉGIONAL DE GUYANE
Secteur St-Laurent-du-Maroni